PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES
EN DATE DU 18 OCTOBRE 2024

Date de convocation :
L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de Clara GUIOMAR, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :
Absents : CHATOUX Florent.
Absents excusés : SIMONS Benjamin.
Absents représentés : DELADONCHAMPS Benoit représenté par FLOUR Thomas.
La 1ère adjointe au Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein des membres du Conseil municipal. CABARET Pauline est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil, en date du 20 septembre 2024.
Ce procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) Haute Vallée de la Creuse – délibération

1/ Adhésion SIAEP Haute Vallée de la Creuse

M. Thomas FLOUR, 3ème adjoint au Maire, présente le contexte :
La demande d'adhésion officielle au SIAEP devait initialement être prise par délibération avant le 20 octobre 2024. Un courrier électronique du 14 octobre 2024 repousse désormais ce délai au 10 novembre 2024.
Une annonce gouvernementale du Premier Ministre dans le sens d'une modification ou d'une suppression de l'obligation de transfert de la compétence d'Adduction en Eau Potable (AEP) obligatoire aux Communauté de communes à l'échéance du 1er janvier 2026 a été validée par vote du Sénat le 16 octobre 2024. La proposition de loi prévoit un aménagement de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NotRe) sur plusieurs aspects :

- Pour les communes en Zone de Montagne : la possibilité de ne plus transférer leur compétence AEP aux Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) au 01/01/2026 ;
- Le maintien d'une forte incitation pour une mutualisation des services et moyens via un Syndicat de gestion des eaux.

M. Stéphane GRASSER, conseiller municipal, demande si la loi permet la création de nouveaux syndicats des eaux. La réponse semble positive, avec un accompagnement de la loi prévu en ce sens.
Le 17 octobre 2024, un courrier de Mme la présidente du SIAEP Haute Vallée de la Creuse, rappelle les engagements pris par le Syndicat pour un fonctionnement intégrant les nouvelles adhésions. Le Syndicat sollicite donc les communes ayant initialement prévu d'adhérer pour connaitre leur positionnement dans ce nouveau contexte.
M. Georges MOREIRA DA SILVA, Maire délégué de Pigerolles, souhaite qu'un débat ait lieu pour collecter les avis du conseil avant la tenue de la commission intercommunale « Eau Environnement » du 20 octobre 2024. Réunion à l'issue de laquelle une réunion est proposée par Mme la présidente du SIAEP Haute Vallée de la Creuse.

Rappel des demandes et conditions de la commune auprès du SIAEP Haute Vallée de la Creuse :
Le Conseil municipal rappelle les conditions suivantes :

- Une représentativité de la commune de Felletin qui aboutisse à l'absence de majorité relative ou absolue d'un membre sur le comité syndical.
- Chaque secteur d'ancienne unité de gestion de l'eau conserve son mode d'exploitation actuel.
- Décision à la majorité des ¾ en cas de décision de délégation de service pour la gestion de la compétence.
- Tarification sociale et écologique.

- Possibilité d'ouverture des débats au sein du Syndicat à des représentants la société civile (habitants, usagers agricoles, associations de protection de l'environnement…), à titre consultatif.

Contenu des débats :

Dans l'hypothèse d'un retrait de l'adhésion au SIAEP Haute Vallée de la Creuse, la nécessité de mutualisation des moyens avec d'autres communes demeurera et nécessitera de créer un autre syndicat. Un groupe de travail élus-habitants a envisagé ce scénario.
Le débat se porte entre Mme GUIOMAR, 1ère adjointe au Maire, M. Stéphane GRASSER, conseiller municipal et Mme Irène BAYET-TORDO, conseillère municipale, sur la plus-value de la création d'un nouveau Syndicat en comparaison de l'adhésion au SIAEP Haute Vallée de la Creuse. Les arguments de meilleure proximité géographique et politique et d'une représentativité plus égalitaire entre les membres sont notamment avancés.

Les frais engagés par le SIAEP Haute Vallée de la Creuse l'ont été en comptant l'engagement de la commune, sur un accord de principe qui nous engage moralement. La commune s'est également engagée à régler sa contribution au sein de la commande publique d'étude de transfert de la compétence d'adduction en eau potable.

L'option de l'adhésion au SIAEP Haute Vallée de la Creuse s'est construite d'abord par obligation, elle demeure donc un choix par défaut devant une contrainte règlementaire.
La question des usages et mode de gestion est posée. Toutefois, les demandes émises par notre commune quant aux conditions d'intégration ont quasiment toutes été acceptées par le potentiel nouveau comité syndical.

Le principal financeur des opérations d'adduction en eau potable, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, n'a pas envisagé cette situation législative dans son nouveau règlement d'intervention, il pénalisera donc de fait les communes qui demeureraient en régie autonome.
Le délai supplémentaire lié à cette évolution politique doit être saisi pour permettre d'approfondir les débats jusqu'au 10 novembre 2024.

Mme Pauline CABARET, conseillère municipale, rappelle que l'ambition politique du conseil municipal était de conserver la compétence à l'échelle communale ou intercommunale. Une échelle cohérente avec l'espace du Plateau de Millevaches, mais que cette prétention se heurte notamment aux réalités techniques et économiques du territoire. Il semble notamment difficile de réunir suffisamment de communes pour viabiliser ce projet.

M. Thomas FLOUR, 3ème adjoint au Maire, indique que la négociation préliminaire à l'adhésion au SIAEP aboutit aujourd'hui à un compromis plutôt satisfaisant qui permet de garder un service de proximité, ce qui semble être primordial.
Mme Pauline CABARET, conseillère municipale, propose d'envisager la situation nouvelle comme une opportunité de reprendre la négociation avec le SIAEP Haute Vallée de la Creuse afin de s'assurer que les principes susmentionnés soient inscrits règlementairement dans les nouveaux statuts.
Mme Irène BAYET-TORDO, conseillère municipale, propose de poursuivre le travail du groupe de travail qui avait été mis en place et de l'élargir à d'autres communes voisines. M. Stéphane GRASSER, conseiller municipal, rappelle que les autres communes voisines n'avaient pas souhaité intégrer ce projet.
Mme Irène BAYET-TORDO, conseillère municipale, fait part de sa crainte d'une centralisation des services vers Felletin et d'une dégradation de la qualité de service pour les autres communes membres à long terme. M. Georges MOREIRA DA SILVA, Maire délégué de Pigerolles, rappelle que dans l'hypothèse actuelle, la commune conserve concrètement la régie technique de son réseau.
M. Stéphane GRASSER, conseiller municipal, pose la question du degré d'éloignement de la compétence au regard notamment des obligations d'investissement à venir. Mme Denise JEANBLANC, 2ème adjointe au Maire, fait part de sa crainte que les moyens financiers soient gelés pour l'entretien et la gestion de la régie d'adduction en eau potable dans l'hypothèse d'un projet de création de nouveau syndicat ;
Il est convenu entre les membres présents d'interroger très prochainement les autres communes concernées par l'adhésion potentielle en conséquence de ce changement de contexte.

Compte tenu des débats, Mme Clara GUIMAR, 1ère adjointe au Maire, propose d'ajourner la délibération.

➔ *Délibération ajournée à l'unanimité.*

Fin de séance à 20h57

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire